



L'essentiel



du mardi 15 mars 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

BONNE NOUVELLE – REDUCTION DEFICIT SECURITE SOCIALE

En 4 ans, nous avons divisé par 3 le déficit du régime général, soit davantage encore que prévu. Ces résultats sont le fruit d'une politique déterminée de maîtrise des dépenses et d'un contexte plus vertueux, porté par la croissance des créations d'emploi. Ils sont obtenus sans déremboursement ni franchise, mais au contraire en parallèle la création de droits nouveaux réels et d'une baisse du reste à charge des Français.

« Le redressement des comptes de la Sécurité sociale va encore plus vite que prévu, grâce à nos réformes, sans déremboursement, avec des droits nouveaux » (M. Touraine, 15/03/16). En effet, le déficit du régime général de la Sécurité sociale en 2015 est « plus faible que prévu » (M. Sapin, 15/03/16).

« En 4 ans, nous avons divisé par 3 le déficit du régime général. Il n'a jamais été aussi bas depuis 2002 ». (M. Touraine, 15/03/16).

Ces résultats sont le fruit d'une politique de maîtrise des dépenses et d'un contexte plus vertueux :

- **D'une politique de maîtrise des dépenses de santé ;**
- **D'une situation économique vertueuse :** il y a eu « plus d'emplois créés l'année dernière qu'on ne le pensait [induisant une hausse] des cotisations versées » (M. Sapin, 15/03/16).

Ces résultats sont obtenus « sans qu'on ait diminué le niveau du remboursement aux assurés » mais, au contraire, en parallèle de la création de droits nouveaux :

- **Le reste à charge des patients baisse continûment depuis le début du quinquennat** (9,1 % en 2011, 8,5% en 2014). Chaque année, un Français dépense en moyenne 2 900 € pour se soigner. Après remboursement de la Sécurité sociale et des organismes complémentaires, le reste à charge est finalement de 250 € en moyenne ;
- **Des droits sociaux nouveaux ont été ouverts :** retraite à 60 ans pour ceux ayant commencé à travailler tôt, nouveaux droits à la retraite pour les femmes et pour les jeunes, compte pénibilité, remboursement du traitement contre l'hépatite C, gratuité de la contraception pour les mineures, suppression des franchises médicales pour les plus précaires, relèvement des plafonds de la CMU-C et de l'ACS, revalorisation jusqu'à 50% des prestations familiales destinées aux familles modestes ou monoparentales, création d'une garantie des impayés de pension alimentaire ...

COMPLEMENT - LOI TRAVAIL – CALENDRIER (cf. Essentiel du 14/03/16)

Un compromis a été bati. Il convient désormais de convaincre et d'avancer en rassemblant une majorité, avec tous ceux qui, à gauche d'abord, souhaitent plus de sécurité pour les salariés et plus de souplesse pour les entreprises. Le projet de loi Travail sera voté avant l'été, et les décrets d'application seront publiés le plus rapidement possible ensuite, pour donner un nouveau souffle à notre pays.

Le projet de loi Travail « sera voté avant l'été, et donc applicable immédiatement après ». « C'est essentiel car nous avons besoin de donner un nouveau souffle dans notre pays » (M. El Khomri, 15/03/16).

- La nouvelle version du projet de loi est soumise mardi au Conseil d'Etat par saisine rectificative « pour que le texte puisse être examiné et adopté par le Conseil des ministres le 24 mars » ;
- « Ensuite, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale se saisira du texte début avril » ;
- Et « le texte sera examiné par l'Assemblée dans l'hémicycle début mai » (PM, 15/03/16).
- La loi sera, comme initialement prévu, adoptée avant l'été.

Le gouvernement prendra les décrets d'application « le plus rapidement possible » ensuite (M. El Khomri, 15/03/16).

Il s'agit de « réunir, rassembler une majorité de tous ceux qui, à gauche d'abord, mais de manière générale, veulent la réforme » (PM, 15/03/16) :

- **Il convient de « convaincre » avant tout (PM, 15/03/16) ;**
- **A n'en pas douter, « l'ensemble des députés [seront] volontaires » pour reprendre le but fixé par le texte : « permettre à la fois qu'il y ait plus de sécurité pour les salariés et également plus de souplesse pour les entreprises » (M. El Khomri, 15/03/16) ;**
- **« Chacun a compris que nous avons bâti un compromis » (PM, 15/03/16). On le voit bien au regard « des injonctions qui sont paradoxales et contradictoires. D'un côté vous avez Jean-Claude Mailly qui dit que nous avons cédé au patronat, de l'autre côté la CGPME qui dit que nous avons cédé aux syndicats » ;**
- **« Le risque », c'était le « blocage. Et s'il y avait eu blocage, il n'y avait pas de loi » (PM, 15/03/16).**

COMPLEMENT - LOI TRAVAIL – GARANTIE JEUNES

La généralisation de la Garantie jeunes, expérimentée depuis 2013, sera inscrite dans le projet de loi Travail. La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes qui ne sont pas en emploi, pas en étude, pas en formation et qui sont en situation financière précaire. Tous ces jeunes doivent bénéficier d'un parcours accompagné vers la vie active, comme le sont les emplois d'avenir, l'apprentissage, les écoles de la 2e chance, l'EPIDE... Tous les jeunes remplissant les conditions d'éligibilité du dispositif pourront en bénéficier. La Garantie jeunes deviendra ainsi un droit universel : c'est une révolution pour les jeunes. Son coût dépendra du nombre de jeunes sollicitant le dispositif et sera financé par plusieurs dispositifs d'accompagnement dans le projet de loi de finances ainsi que des aides de l'Union européenne. Si 100 000 jeunes supplémentaires bénéficient de la garantie jeunes en 2017, cela coûtera environ 400 millions d'euros. Et si nous atteignons 150 000 bénéficiaires, cela coûtera 600 M€.

La Garantie jeunes, expérimentée depuis 2013, sera inscrit dans le projet de loi Travail. Cette garantie devient un droit universel, « c'est inédit » (M. El Khomri, 15/03/16) et c'est même une « révolution pour les jeunes » (PM, 15/03/16).

- Outre un accompagnement renforcé d'un an pour la recherche d'emploi et des périodes en entreprise et l'accès à la formation, la garantie jeunes, réservée aux jeunes sans emploi ni formation et sans ressources financières, offre une allocation mensuelle d'environ 450 €.
- Déployée depuis 2013 dans 72 départements, elle doit être étendue à 19 nouveaux départements en 2016 pour atteindre 91 en fin d'année.
- « C'était une demande forte de certains partenaires sociaux et des organisations de jeunesse. Une demande exprimée, aussi, par le collectif Alerte » (14/03/16).

On estimait en 2013 que « 900 000 jeunes [n'étaient] pas en emploi, pas en étude, pas en formation ». « Tous ces jeunes doivent bénéficier d'un accompagnement, mais pas forcément de la Garantie jeunes », car cet « accompagnement intensif » répond à « des critères », notamment la motivation et le volontariat (M. El Khomri, 15/03/16). Par ailleurs, d'autres dispositifs peuvent être proposés à ces jeunes : apprentissage, emplois d'avenir, école de la 2e chance, EPIDE, ...

Le dispositif sera ouvert à tous les jeunes qui en remplissent les conditions et qui en solliciteront le bénéfice.

Son coût dépendra du nombre de jeunes qui solliciteront le bénéfice du dispositif sous réserve du respect des conditions. Si 100 000 jeunes supplémentaires bénéficient de la garantie jeunes en 2017, cela coûtera environ 400 millions d'euros. Et si nous atteignons 150 000 bénéficiaires, cela coûtera 600 M€.

Ce sera financé par « plusieurs dispositifs d'accompagnement dans le projet de loi de finances » ainsi que « des aides de l'Union européenne ». Cela « ne coûtera rien aux entreprises » (M. El Khomri, 15/03/16).

COMPLEMENT – LOI TRAVAIL - ENCADREMENT DES CDD

La question d'un meilleur encadrement des CDD est posée. « Tout ce qui permet de lutter contre la précarité et de faire prévaloir le CDI par rapport au CDD, tout ce qui permet de privilégier le CDI, [...] est une bonne chose » (PM, 15/03/16). Pour autant il faut être « respectueux des partenaires sociaux » et du « cadre du dialogue social » : ce sujet « est déjà à l'ordre du jour de la négociation sur la convention

d'assurance chômage ». En répondant à cette problématique, il faudra « bien sûr être soucieux que cela ne se traduise pas par une hausse globale du coût du travail » (PM, 14/03/16).

FONCTION PUBLIQUE – POINT D'INDICE

Un geste significatif sur le point d'indice, qui sert au calcul des rémunérations des fonctionnaires, sera annoncé jeudi, à l'occasion du rendez-vous prévu entre Annick Girardin et les syndicats de la fonction publique. Depuis 2 ans déjà, le gouvernement a adopté des mesures en choisissant des revalorisations ciblées, notamment pour ceux qui avaient le moins, soit les catégories C (+ 440 €/an en moyenne).

« Il y a un rendez-vous salarial important jeudi » entre les syndicats de fonctionnaires et la ministre de la Fonction publique, dans le cadre du protocole sur les parcours, les carrières et les rémunérations des agents (PPCR).

« Un geste significatif » sur le point d'indice qui sert au calcul des rémunérations des fonctionnaires, sera annoncé (PM, 15/03/16). Le point d'indice gelé depuis 2010 a fait contribuer les fonctionnaires à hauteur de 7 Md€ à l'effort de redressement des finances publiques.

Depuis 2 ans déjà, le gouvernement a adopté des mesures en choisissant des revalorisations ciblées plutôt que l'augmentation au pourcentage de l'ensemble des salaires de la fonction publique :

- **Il a d'abord été choisi d'augmenter ceux qui avaient le moins**, c'est-à-dire les catégories C (petits salaires). Cette mesure mise en œuvre progressivement en 2014 et 2015 représente environ 440 € de salaire net en plus par an, en moyenne, pour les 1,6 million de fonctionnaires les plus modestes.
- **Fin 2015, il a été décidé d'appliquer un nouveau protocole PPCR, pour rendre les carrières au sein de la fonction publique plus attractives.** À l'issue du processus de revalorisation, qui s'étalera jusqu'en 2020, les gains bruts mensuels, intégrant les transferts de primes, que percevront les fonctionnaires en début de carrière seront notamment de +40 € bruts mensuels pour les catégories C ; +80 € bruts mensuels (recrutement bac) et + 135 euros bruts mensuels (recrutement bac + 2) pour les catégories B ; + 150 € bruts mensuels pour les catégories A.

Les Français, au moment des événements du mois de janvier et novembre, « ont applaudi et embrassé les forces de l'ordre », les secours, etc. **« Chacun de nos compatriotes [doit se rendre] compte de la force que représente non pas la fonction publique, non pas l'État, mais chaque fonctionnaire »** (PM, 13/11/15).

REFORME CONSTITUTIONNELLE

La menace terroriste n'a jamais été aussi forte. Nous devons donc être capables d'envoyer un message fort et de nous rassembler sur la constitutionnalisation de l'Etat d'urgence tout comme sur la déchéance de nationalité. D'ores et déjà, l'Assemblée a dépassé ses clivages et a réuni une majorité des 3/5. Le gouvernement est convaincu que le Sénat voudra envoyer à son tour un signal fort. Le texte a déjà subi de nombreuses évolutions. Il faudra arriver tôt ou tard à un accord. Les Français ne comprendraient pas pourquoi députés et sénateurs ne seraient pas capables de se mettre d'accord. Ceux qui se sont levés le 16 novembre lors du discours du président de la République doivent maintenant aller jusqu'au bout et voter cette réforme constitutionnelle.

« La menace terroriste n'a jamais été aussi présente partout dans le monde et bien sûr en France. La menace terroriste aujourd'hui est encore plus importante, plus lourde qu'avant le 13 novembre » (PM, 15/03/16).

Face à cette menace, nous devons être capables « de nous rassembler sur à la fois la [constitutionnalisation de] l'état d'urgence et [la] déchéance de nationalité » (PM, 15/03/16).

- **D'ores et déjà, « l'Assemblée nationale après un long débat, [...] s'est mise d'accord.** Il y a eu une majorité des trois cinquièmes avec aussi bien des voix de gauche que des voix de droite.
- **« Le débat commence cette semaine » au Sénat. Le gouvernement espère « que nous puissions nous mettre d'accord progressivement pour aboutir à une rédaction commune ».**
- **Le gouvernement est convaincu que le Sénat « souhaite [lui] aussi adresser des signes forts [tout en souhaitant] préserver les libertés fondamentales ».** La « déchéance de nationalité [sera] encadrée par le droit [dans] le respect des conventions internationales ».

Le texte a déjà subi des évolutions : « nous avons écouté et nous avons rassemblé à l'Assemblée nationale ». « Ca n'était pas la version initiale du texte présenté en Conseil des ministres le 23 décembre » (PM, 15/03/16).

« Il faudra arriver à un moment ou l'autre à trouver un accord » (PM, 15/03/16) :

- « Les Français [...] ne comprendraient pas pourquoi les responsables politiques de ce pays, députés et sénateurs, ne [seraient] pas capables de se mettre d'accord sur cette idée [de la déchéance encadrée par le droit] qui est quand même relativement simple ».
- « Ceux qui se sont levés le 16 novembre après le discours du président de la République pour témoigner le rassemblement de la nation, doivent aller jusqu'au bout et voter cette réforme constitutionnelle ».

Le Premier ministre ainsi que Jean-Jacques Urvoas interviendront mercredi au Sénat.

COTE D'IVOIRE - ATTAQUE GRAND-BASSAM

Jean-Marc Ayrault et Bernard Cazeneuve étaient en Côte d'Ivoire ce mardi, afin de délivrer un message de compassion, de confiance et de soutien. Les ministres ont rencontré le président ivoirien Alassane Ouattara et les ministres chargés de la sécurité, avant de se rendre au chevet des blessés et rencontrer des membres de la communauté française. Ils ont également assisté à une intervention simulée de prise d'otage conduite par la gendarmerie nationale des forces d'intervention ivoiriennes, formées par des encadrants du Raid français. Ils ont évoqué avec le Président ivoirien les moyens de mieux « soutenir les forces de sécurité ivoiriennes », après l'attentat qui a fait 18 morts dimanche, dont 15 civils, à Grand-Bassam (PM, 15/03/16). « Cette solidarité vis-à-vis des pays africains, ces pays amis [...] nous devons l'engager en permanence ». Dans les prochaines semaines, des hommes du GIGN français seront basés à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour aider techniquement, et coordonner si besoin est, des assauts.

NOTRE DAME DES LANDES

La consultation locale concernant le projet de transfert de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame-Des-Landes se tiendra « au mois de juin ». Elle sera organisée auprès de « tous les électeurs du département de la Loire-Atlantique ». En effet, ce territoire « est le plus concerné par l'impact écologique de ce projet ». Et c'est sur ce périmètre qu'a eu lieu « l'enquête publique » (PM 15/03/16).

CONTRAVENTIONNALISATION - DELITS ROUTIERS

La transformation de certains délits routiers en contraventions de 5ème classe doit être abordée « avec méthode », question de la dépénalisation de certains délits routiers doit être abordée « avec méthode », afin d'éviter « tout message qui donnerait le sentiment qu'on baisse la garde » en matière de sécurité routière. Ainsi Jean-Jacques Urvoas est-il « prêt à regarder le sujet mais il faut le faire avec beaucoup de méthode. [...] Les chiffres de la mortalité routière ont été moins bons cette année. Il faut donc faire attention à tout message qui donnerait le sentiment qu'on baisse la garde ». « Notre objectif reste de faire baisser le nombre de morts et de blessés sur les routes ». L'objectif du garde des Sceaux « paraît louable : faire en sorte d'être plus efficace dans ce domaine et qu'on n'encombre pas nos tribunaux avec les délits routiers mineurs et qu'on puisse trouver peut-être un autre système. Le débat ne fait que commencer ». « Tout ce qui permet de rendre la justice plus efficace et applicable, c'est une bonne chose » (PM 15/03/16).